

# COMPTE RENDU SOMMAIRE *Réunion du Conseil Municipal* *9 juin 2009*

## REPARATION DES DEGATS AUX BIENS NON ASSURABLES CAUSES PAR LA TEMPETE KLAUS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1 - **APPROUVE** les dépenses liées à la réparation des dégâts sur les biens non assurables, décrites ci-dessous, pour un montant total HT de 33 610 € ;

Nature de la dépense	Montant € HT
Voirie	4 598,25
Parcs et jardins	11 080,71
Autres (terrains de football)	17 931,20
<b>TOTAL</b>	<b>33 610,00</b>

2 - **DECIDE DE FINANCER** ces opérations selon le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après ;

Ressources	Montant € HT	% HT	Sollicité	Acquis (date de décision)
Etat	33 610,00	50,25%	16 888,00	
Autres organismes publics Communauté de Communes	33 610,00	29,75%		10 000,00 € (3 mars 2009)
Autofinancement (20% minimum)	33 610,00	20,00%		6 722,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 610,00</b>	<b>100%</b>		

### CHEMINS RURAUX

Il est décidé de finaliser les cessions et/ou ventes de chemins ruraux en cours, avec Mme FARBOS, Mr GARRALON, Mr DUROU, et Mr LAFENETRE.

Ces projets peuvent se résumer de la façon suivante:

#### Mme FARBOS Marie-Christine

	Parcelles	m <sup>2</sup>	Coût/gain	Frais acte
La commune cède	C 652	432	88,00	100%
Mme FARBOS cède	C 650	176	88,00	
<b>Solde</b>		<b>-256</b>	<b>0,00</b>	<b>100%</b>

#### Mr GARRALON Francis

	Parcelles	m <sup>2</sup>	Coût/gain	Frais acte
La commune cède	M 242 - M 243	2 397	1 270,00	
Mr GARRALON cède	/	0	0,00	100%
<b>Solde</b>		<b>-2 397</b>	<b>1 270,00</b>	<b>100%</b>

#### Mr DUROU Patrick

	Parcelles	m <sup>2</sup>	Coût/gain	Frais acte
La commune cède	J 340	174	87,00	50%
Mr DUROU cède	J 341 - J 343 - J 345 - J 347	1 533	766,50	50%
<b>Solde</b>		<b>1 359</b>	<b>-679,50</b>	<b>100%</b>

### **Mr LAFENETRE Bernard**

	<b>Parcelles</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Coût/gain</b>	<b>Frais acte</b>
La commune cède	B 374 - B 385 - B 376 - A 375 - A 376	10 449	6 151,50	<i>A voir</i>
Mr LAFENETRE cède	B 372	1 403	701,50	
<b>Solde</b>		<b>-9 046</b>	<b>5 450,00</b>	

<b>BILAN GLOBAL</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Gain</b>
	<b>-10 340</b>	<b>6 040,50</b>

#### **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil Municipal décide les virements de crédits nécessaires aux opérations décrites ci-dessus.

#### **INFORMATIONS - DIVERS**

- SICTOM DU MARSAN : Monsieur Eric ZAMPROGNA est désigné comme référent communal auprès du SICTOM du Marsan.
- Les devis suivants sont acceptés :
  - Rideau roulant salle des fêtes : CASTAING ALUMINIUM : 861,41 € HT ;
  - Menuiseries salle de basket : il est décidé de procéder au remplacement du bardage et du portail métalliques.
  - La Poste – chauffage : PERIN SERVICES : 2 715 € HT ;
- Mr Eric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments fait le point sur les travaux en cours ;
- Achat DUPORTÉ, les frais d'acte (à la charge de la commune) s'élèvent à : 1 497,10 € TTC.
- La SAUR a remis son rapport technique et financier sur l'assainissement collectif ;
- Presbytère : l'évêché a informé ne pas être en mesure de nommer un prêtre sur la commune. De ce fait, le presbytère est disponible à la location. Il est décidé d'interroger les services du Domaine pour l'estimation du montant du loyer ;
- SAUR : la qualité de l'eau potable distribuée est conforme aux normes réglementaires ;
- Remboursement par l'Etat des frais liés aux dossiers des cartes d'identité et passeports. La commune recevra 449 € par an pendant 3 ans ;
- Les Journées Nationales des Associations d'Aveugles et de Malvoyants auront lieu dans toute la France les samedi 3 et dimanche 4 octobre 2009.
- Travaux A65 :
  - La route des Paloumayres a été rouverte provisoirement, elle va être coupée définitivement avec mise en place de la bretelle vers le 25 juin 2009 ;
  - La Société EIFFAGE désire couper la route du Lac de la Gioule (sans mise en place d'une solution de remplacement) de la mi-juillet jusqu'à la fin de l'année 2009 ;
  - La société EIFFAGE a demandé une dérogation pour bénéficier d'horaires de travail plus larges : de 4 h du matin (6 h actuellement) jusqu'à 23 h (22 h actuellement). Monsieur le Maire est défavorable à cet élargissement des heures de travail en raison des nuisances infligées aux riverains du chantier. C'est le Préfet qui tranchera.
- Communauté de Communes du Pays Grenadois – voirie : le marché a été attribué à la société Colas Sud Ouest. Routes retenues pour Cazères : avenue de la Gare ; chemin de Cazalet, chemin de Bernaoutoun. Les chemins de Hilloucas et Piréou ont été différés.
- L'émondage des platanes, avenue du Comte de Dampierre est terminé. Un chargeur pour évacuer le bois a été loué par la commune.
- Messieurs Jean-Michel ESTEFFE, adjoint, et Christophe TRIGEARD font le point sur la mise en route du site Internet dédié à la commune.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 15 juin 2009.

Le Maire,

Francis DESBLANCS